

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200618-004**

**du 18 juin 2020**

**n°004**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (37) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

**POUVOIRS (2) :** Corine FARINEAU, Sophie GUEGUEN

**EXCUSES (0) :**

**Nom du secrétaire de séance : Amine MESSAOUDENE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Composition de la commission consultative de Targé**

*En application de l'article R 2113-20 du code général des collectivités territoriales, les commissions consultatives de communes associées issues d'une fusion comptant 100 000 habitants ou moins sont composées de membres désignés par le conseil municipal. Ces membres complètent, dans les conditions prévues à l'article L2113-23 dans sa rédaction antérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la commission consultative et sont au nombre :*

- de trois pour les communes associées de moins de 500 habitants ;*
- de cinq pour celles de 500 à 2 000 habitants ;*
- de huit pour celles de plus de 2 000 habitants.*

*La circulaire NOR/INTB1407194N du ministre de l'intérieur du 24 mars 2014 précise que "les commissions sont désormais composées des membres désignés par la conseil municipal parmi les électeurs domiciliés ou non dans la commune associée à raison de (...) cinq membres pour celles de 500 à 2000 habitants (...)" ».*

*Il appartient au conseil municipal de désigner cinq membres de la commission consultative de Targé parmi les électeurs de Châtellerault domiciliés ou non dans la commune associée.*

*Il est demandé aux candidats de se déclarer :*

| Liste « L'efficacité avec vous »           | Listes « Ma ville solidaire et écologique » + Liste « Unis pour vivre heureux » + Liste « Une nouvelle dynamique pour Châtellerault » | Liste « Rassembler Châtellerault »         |
|--|---|--|
| - Anne Marie NOIRAULT<br>- Fabienne LEPORE | - Évelyne BUARD<br>- Gérard LEVASSEUR   | - Marion LATUS<br>- Jean-Pierre DE MICHIEL |

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20200618-004****du 18 juin 2020****n°004****page 2/2**

|  |  |  |
|--|--|--|
| - Guy GUILLOTEAU<br>- Bruno BOUCARD<br>- Cyril GILBERT |  |  |
|--|--|--|

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

\* \* \* \* \*

**VU** les articles R2113-20 et R2113-21 du code général des collectivités territoriales relative à la commission consultative,

**VU** l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de vote,

**VU** la circulaire NOR/INTB1407194N du ministre de l'intérieur du 24 mars 2014 relative aux mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à la suite du renouvellement général et en particulier son 3.1 « conseils consultatifs et commissions consultative des communes associées »

**CONSIDÉRANT** les nouvelles dispositions applicables à la composition des commissions consultatives de communes associées et la nécessité de procéder au renouvellement de ses membres suite aux élections municipales,

**CONSIDÉRANT** les candidates déclarés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- Anne Marie NOIRAULT
- Fabienne LEPORE
- Guy GUILLOTEAU
- Bruno BOUCARD
- Cyril GILBERT

**Vote : Adopté à la majorité**

Pour les candidats de la liste « Liste l'efficacité avec vous » : 31

Pour les candidats des listes « Ma ville solidaire et écologique + Liste Unis pour vivre heureux + Liste Une nouvelle dynamique pour Châtellerault » : 6 (F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU-DOMINGO, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON)

Pour les candidats de la liste « Rassembler Châtellerault » : 2 (M. LATUS, JP. DE MICHIEL)

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER

